



Conseil Communal
CONCISE

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26 juin 2017

Les conseillers sont convoqués à cette date avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2016
3. Assermentation des nouveaux conseillers communaux
4. Nominations statutaires
5. Préavis municipal no 09/2017 – Comptes 2016
6. Préavis municipal no 10/2017 – Fusion des ORPC
7. Motion de Madame Claire Debétaz
8. Communications de la Municipalité
9. Propositions individuelles et divers



Le Vice-Président, Monsieur Stéphane Fanchini, ouvre la séance à 20h00. Il salue les conseillers, les municipaux, le secrétaire municipal, la boursière et les auditeurs qui sont présents ce soir.

Il continue en annonçant qu'une motion a été déposée par Madame Claire Debétaz concernant la révision des règlements communaux sur l'évacuation et l'épuration des eaux et sur la distribution de l'eau. Elle sera traitée au point 7.

1. Appel

Vice-Président : 1

Présents : 29

Excusés : 3 (Eloi du Pasquier, Lorraine DuPasquier, Elisabeth Vuillermet)

Non excusé : 1

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.



Conseil Communal CONCISE

2. Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2016

Madame Raymonde Delacrétaz-Perrin a fait parvenir au bureau du Conseil une demande de modification du PV dont voici les points:

« Je demande que soit protocolé au point 6 (page 8/12) de ce P.V. dans le premier paragraphe, la phrase suivante (réponse qui a été donnée par Mme Zamora) : « Les Yenisches peuvent bénéficier de cette autorisation seulement durant les périodes allant du 1er octobre au 30 avril. Du 1er mai au 30 septembre le parking ne leur est pas autorisé. »

A la page 9/12, troisième paragraphe, il serait judicieux de préciser de quels baux il s'agit et sur quel lieu.

A la page 10/12 7ème paragraphe, à protocoler : « Les locataires du port ont toujours dû se garer sur le parking de la Gare car cela est précisé dans les statuts du port qu'ils ont tous reçu à la contraction du bail.

Lors de la construction du port, l'Etat de Vaud a exigé de la commune qu'elle mette à disposition autant de places de parc qu'il y a de bornes d'amarrage (100). Les locataires doivent être tenu de respecter les statuts. Il y a suffisamment de place sur ce lieu. L'accès au port doit rester une zone de loisir piétonne, hors circulation et parcage inutiles. »

A la page 11/12 deuxième et troisième paragraphes.

« Il faut préciser de quel chalet il s'agit. »

Monsieur Philippe Mermod demande la lecture du PV afin de prendre connaissance des modifications.

Monsieur Stéphane Fanchini donne lecture du long PV.

Il est accepté à la majorité moins 4 abstentions.

3. Assermentation des nouveaux conseillers communaux

Le Vice-Président demande à Madame Cathy Sueur et Monsieur Johnny Cachot de se lever et de venir devant l'assemblée et donne lecture du « Je le promets ». Chacun lève la main droite et dit « Je le promets ».

L'assemblée les applaudit

4. Nominations statutaires

Le Vice-Président ouvre les propositions pour le Président:

Monsieur Christophe Lesquereux propose Monsieur Philippe Mermod.

Monsieur Philippe Mermod pense qu'en général c'est le Vice-Président qui passe Président, et qu'il veut bien prendre un rôle de 2ème Vice-Président.

Monsieur Philippe Mermod propose Monsieur Stéphane Fanchini et sera volontiers 2ème Vice-Président.

Monsieur Christian Jaccard demande à ce que l'on reprécise qui est à quelle place.



Conseil Communal
CONCISE

Monsieur Stéphane Fanchini annonce que Monsieur Christophe Lesquereux est deuxième Vice-Président. Il passe donc 1er Vice-Président.

Monsieur Christian Jaccard propose Monsieur Philippe Mermod comme 2ème Vice-Président, il accepte.

Nous avons donc:

Monsieur Stéphane Fanchini, Président du Conseil Communal
Monsieur Christophe Lesquereux, 1er Vice-Président
Monsieur Philippe Mermod, 2ème Vice-Président

Commission de Gestion

Monsieur Christian Jaccard propose Monsieur Marc Jungo, qui accepte.

Il faut encore un suppléant pour la commission de gestion.

Monsieur Christian Jaccard informe que le suppléant est toujours convoqué aux diverses séances afin d'être au courant de ce qui se passe.

Monsieur Philippe Mermod propose Monsieur Dominique Buenzli, qui refuse car il fait déjà partie du bureau.

Monsieur Vincent Guyot propose Monsieur Joël Jeanneret, qui accepte.

Nous avons donc:

Monsieur Marc Jungo, membre de la commission de gestion
Monsieur Joël Jeanneret, suppléant à la commission de gestion

5. Préavis municipal no 09/2017 – Comptes 2016

Le Vice-Président passe la parole à Monsieur Christian Jaccard pour le rapport de la commission de Gestion.

Il ouvre la discussion sur les comptes de fonctionnement:

Page 9, entretien des bâtiments communaux

Monsieur Michaël Hottinger constate qu'il y a un budget prévu pour l'entretien, mais que quasiment rien n'est utilisé.

Monsieur Patrick Jaggi explique que ces budgets d'entretien ne sont pas prévus d'être utilisés si cela n'est pas nécessaire, mais cela permet de créer un petit fonds de réserve pour des petites réparations.

Monsieur Michaël Hottinger demande s'il ne serait pas plus judicieux de créer un fonds plus conséquent.

Page 15, déchetterie intercommunale



Conseil Communal CONCISE

Monsieur Michaël Hottinger constate qu'il n'y a aucune ristourne sur les déchetteries intercommunales et l'EcoPoint, aucun déchet n'a-t-il pu être revalorisé?

Monsieur Patrick Jaggi explique que la STRID fait une ristourne globale, il ne font pas la différence entre le fer blanc ou le verre, par exemple. Le décompte se fait sur la dernière facture annuelle, raison pour laquelle on ne voit plus apparaître la ristourne.

Monsieur Michaël Hottinger demande si on ne peut pas faire apparaître cette valorisation.

Monsieur Patrick Jaggi dit que si c'est une demande, cela peut être fait.

Monsieur Christian Jaccard appuie la demande de Monsieur Michaël Hottinger.

Monsieur Christophe Sandoz explique qu'il y a quelques soucis de ventilation dans le dicastère de la déchetterie, c'est un peu compliqué d'y voir clair mais ils vont essayer d'améliorer cette présentation.

Page 16, 460-4526

Monsieur Joël Jeanneret demande pourquoi il n'y a pas de frais refacturés à Corcelles.

La boursière répond qu'il n'y a pas eu de frais engagés en 2016, c'est pourquoi il n'y a pas eu de refacturation.

Page 20, 4370

Madame Réjane Favre se demande pourquoi il n'y a plus d'amendes.

Monsieur Patrick Jaggi explique qu'auparavant le surveillant venait de Grandson, ce qui n'est plus le cas. Il y a 2 surveillants qui tournent et qui vont plutôt mettre des billets d'informations que des amendes.

Charges et revenus par nature

Pas de question.

Comptes d'investissements

Pas de question.

Bilan

Page 2 :

Madame Claire Debétaz demande des explications concernant les droits de boucle.

Monsieur Patrick Jaggi explique qu'il s'agit d'une caution. Historiquement, les ports du lac sont privés, appartenant à des associations, et quand le locataire quitte sa place, il récupère son droit de boucle.

Madame Claire Debétaz demande pourquoi il y a une différence négative.



Conseil Communal
CONCISE

Monsieur Patrick Jaggi explique qu'à une certaine époque, il semblerait que tout n'ait pas bien été encaissé, et que lorsqu'il y a des changements dans le port, le droit de boucle est recalculé.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la conclusion du préavis et propose de passer au vote.

Résultat du vote : Oui : 27 Non : 0 Abstention : 2

6. Préavis municipal no 10/2017 – Fusion des ORPC

Le Président donne la parole à Monsieur Marc Jungo pour la lecture de la commission Ad'hoc.

Ensuite, la parole est donnée à la Commission des Finances par la voix de Monsieur Daniel Nussbaum.

Le Président ouvre la discussion.

Monsieur Emilio Ramirez demande s'il y a eu une double commission sur ce point, car il a fait partie d'une commission au mois de janvier.

Monsieur Pierre Marro confirme qu'il n'y a pas eu d'erreur, il y a eu une commission pour la relecture des statuts, et ensuite une deuxième pour le préavis en question.

Monsieur Stéphane Fanchini propose de donner lecture du rapport de la commission concernant les statuts à approuver.

Monsieur Emilio Ramirez donne lecture du rapport de la commission.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la conclusion du préavis et propose de passer au vote.

Résultat du vote : Oui : 24 Non : 1 Abstention : 4

Le Président demande la nomination d'un suppléant pour l'ORPC.

Monsieur Vincent Pittet demande qui est le délégué.

Monsieur Pierre Marro répond que c'est lui, il faut un suppléant du Conseil.

Monsieur David Fasola se propose spontanément, il est chaleureusement applaudi.

7. Motion de Madame Claire Debétaz



Conseil Communal CONCISE

Le Président passe la parole à Madame Claire Debétaz pour la lecture de sa motion.

Monsieur Dominique Buenzli confirme que beaucoup de monde a été choqué par la facture et encourage d'accepter cette motion.

Monsieur Philippe Mermod s'excuse, car ayant fait partie de la commission concernée à l'époque, il n'avait pas vu l'histoire des 80m3 minimum et n'aurait par conséquent pas encouragé à voter pour ce préavis. Il propose que le conseil accepte la motion et transmette à la Municipalité pour donner suite.

Monsieur Christophe Sandoz souhaite souligner que la Municipalité ne peut pas s'exprimer sur ce sujet, car la Commission de recours aux Impôts a été saisie. S'ils émettent un avis, il y a un risque de créer un vice de procédure.

Madame Réjane Favre souhaite savoir si, au cas où la motion est votée, La Municipalité devrait d'abord traiter tout ce qui concerne la commission de recours aux Impôts, et ensuite seulement traiter la motion.

Monsieur Christophe Sandoz explique que la motion est soumise à un délai de réponse, qui est de maximum un an. La commission de recours aux impôts a 30 jours pour statuer.

Le Président souhaite savoir si l'entrée en matière de la motion est acceptée.

Résultat du vote : Oui : 24 Non : 0 Abstention : 5

Le Président ouvre la discussion sur le fait de savoir s'il faut nommer une commission ou si la motion est envoyée directement à la Municipalité.

Monsieur Dominique Buenzli ne pense pas qu'il soit nécessaire de renommer une commission, car il ne s'agit que d'un problème de cubage.

Madame Delacrétaiz-Perrin pense qu'il faut justement renommer une commission pour faire une nouvelle proposition et retravailler le règlement.

Monsieur Christophe Sandoz précise qu'il y a 2 solutions, soit renvoyer simplement à la Municipalité, qui viendra avec un préavis, soit venir avec une nouvelle proposition à laquelle la Municipalité pourra répondre avec un contre-projet.

Monsieur Philippe Mermod pense qu'il faut attendre un retour de la commission de recours aux Impôts.

Madame Claire Debétaz se demande si, en cas de votation, les choses pourront se faire dans le bon ordre, c'est-à-dire attendre le retour du rapport de Berne avant de faire voter.

Monsieur Patrick Jaggi demande à ce qu'on attende la réponse de la Municipalité avant de dire dans quel ordre procéder.

Le Président propose de voter pour un renvoi direct à la Municipalité.

Résultat du vote : Oui : 27 Non : 1 Abstention : 1



Conseil Communal
CONCISE

8. Communication de la Municipalité

Monsieur Christophe Sandoz commence par féliciter le nouveau Président pour la tenue de son premier conseil.

Il poursuit en informant que les Yennishs ont débarqué samedi passé sans avertir. Ils leur ont laissé le week-end et la Municipalité s'est concertée pour savoir s'ils leur laissaient le droit de rester ou pas. Ils ont décidé de leur demander de partir, puisqu'on est hors des dates validées.

Concernant le PGA, il a été mis en suspens suite aux votations du nouveau plan directeur cantonal; il devrait sortir en automne.

Monsieur Christophe Sandoz confirme ensuite que le nouveau véhicule fonctionne à merveille et que les employés en sont ravis.

Il enchaîne en expliquant que le Roundup n'est plus autorisé et que quelques mauvaises herbes doivent être enlevées avec d'autres méthodes, laissant de-ci de-là quelques touffes.

Concernant le compost à la déchetterie, comme la commune est quasiment à 100 tonnes, il semble difficile de confier cela à un paysan afin d'avoir un compost de qualité.

Pour les associations intercommunales, il est de plus en plus difficile de trouver des délégués, toutefois ces associations sont importantes et il faut être bien représenté et poser les bonnes questions.

Monsieur Patrick Jaggi souhaite remercier Madame Carole Zamora qui est absente ce soir. Elle a su gérer une crise majeure peu évidente, a fortement réorganisé le bureau, mis en place les Petits Rebibes, et créé avec la garde port le Sentier du Cerf.

Madame Viviane Bignens souhaite faire un point sur le séparatif de la route de Provence. Le 60% des travaux sont effectués, le planning est respecté. Le 50% des travaux ont été facturés, il ne semble pas y avoir de dépassement prévisible.

Le prochain chantier sera la Grand Rue et la Rue du Pontet, il faudra nommer en septembre une commission pour l'avant-projet.

Monsieur Stéphane Fanchini demande si quelqu'un est déjà volontaire pour cette commission. Pas de proposition.

Madame Raymonde Delacrétaiz-Perrin demande s'il ne pourrait pas y avoir un petit compost vers l'EcoPoint pour les personnes âgées.

Monsieur Christophe Sandoz va utiliser des idées pour valoriser les composts, par exemple chez des voisins.

Monsieur Joël Jeanneret aimerait avoir des informations concernant les suites, s'il y en a, concernant le tout-ménage du 2ème tour envoyé par la Municipalité.

Monsieur Patrick Jaggi annonce qu'il n'y a pas eu de suites, le sujet est classé et il n'y a pas de frais.

Monsieur Joël Jeanneret souhaiterait savoir concernant le camion intercommunal comment cela a été géré avec Corcelles-près-Concise.



Conseil Communal CONCISE

Madame la boursière explique que leur participation a été facturée et qu'ils vont payer sur 5 ans.

Monsieur Joël Jeanneret se demande encore, concernant les fouilles archéologiques dont les coûts avaient presque doublé, s'il n'y a pas moyen de demander des éclaircissements sur le projet. Il aimerait aussi savoir qui finance, et à qui appartiennent les objets trouvés.

Monsieur Patrick Jaggi informe qu'il est le président de l'AIERG, mais comme il était absent lors de la dernière séance, il n'a pas plus d'informations à donner.

Madame Viviane Bignens, qui était présente, confirme que le trajet choisi semblait être idéal. Il n'avaient pas pensé qu'ils devraient creuser plus profond, et s'est en creusant plus profond qu'un premier objet est apparu, qui a fait intervenir l'architecte cantonal. Les objets appartiennent un peu à tout le monde et à personne. La commune n'a pas vraiment eu le choix, l'Etat participe aux fouilles à hauteur de 35%. On vit dans une région où il peut effectivement y avoir beaucoup d'objets.

Monsieur Michaël Hottinger demande pourquoi la profondeur de la tranchée n'a pas pu être calculée avant le début des travaux?

Monsieur Christian Jaccard demande un peu de précisions, car il ne comprend pas vraiment de quoi on parle.

Monsieur Patrick Jaggi explique qu'il s'agit des travaux de l'AIERG concernant la future STEP, qui crée un tronçon jusqu'à Yverdon-les-Bains.

Madame Viviane Bignens précise qu'ils ont du creuser plus profond à cause du système choisi, le gravitaire.

Madame Claire Debétaz demande si on a une idée du temps que cela peut prendre.

Madame Viviane Bignens répond qu'ils ont été bloqués pendant 6 semaines, mais que les travaux ont repris et que le secteur est maintenant terminé.

Madame Raymonde Delacrétaz-Perrin demande si le PV du Conseil ne peut pas être publié sur le blog de Concise.

Monsieur Christophe Sandoz répond que la communication générale au sein d'une commune doit passer par un règlement communal. Dans l'état actuel, on ne publie rien, car il faut d'abord passer par un règlement. La Municipalité va essayer de rattraper le retard, mais cela ne peut pas être fait n'importe comment.

Madame Raymonde Delacrétaz-Perrin demande encore à quoi en sont les signalisations annoncées lors du dernier conseil.

Elle aimerait encore savoir comment limiter l'accès à la plage de planches de surf et autres embarcations qui passent outre les bouées blanches.

Monsieur Christophe Sandoz précise que tout objet de plage non immatriculé est autorisé à franchir les bouées blanches.

Concernant le projet de signalisation, le responsable du DGMR est venu faire le tour du village, comme convenu. Le dilemme est maintenant que soit il faut tout faire, soit il faut continuer de gérer à l'amiable. Concise a clairement du retard.



Conseil Communal
CONCISE

PV n°4– législature 2016-2021

Concernant le projet de signalisation, le responsable du DGMR est venu faire le tour du village, comme convenu. Le dilemme est maintenant que soit il faut tout faire, soit il faut continuer de gérer à l'amiable. Concise a clairement du retard.

Monsieur Pierre Marro complète en informant que la DGMR a plutôt conseillé de lever le pied. Créer des places et des règlementations sans personnel pour contrôler, cela ne sert à rien.

Monsieur Patrick Jaggi ajoute encore que pour créer des places peintes, cela engendre des coûts. Ils vont venir avec un projet et les coûts liés.

Madame Raymonde Delacretaz-Perrin explique que, à Corcelles-près-Concise, au bord de la plage, il y a un Municipal qui passe régulièrement. Il relève les numéros de plaque et la personne reçoit un petit courrier.

Monsieur Michaël Hottinger demande si la petite vitrine où on affichait les avis de décès au bas de la Route de Provence va être remplacée.

Monsieur Christophe Sandoz demande à Monsieur Frédéric Bignens s'il peut nous renseigner.

Monsieur Frédéric Bignens confirme que oui, cette vitrine est tombée, et, étant donné qu'il y en a déjà pas mal à travers le village, elle ne sera pas remplacée.

Monsieur Stéphane Fanchini annonce qu'il faudra prochainement réorganiser des élections complémentaires pour le Conseil Communal.

Monsieur Christian Jaccard demande si on est limité ou si on ne peut pas prévoir un peu plus de suppléants.

Monsieur le Syndic Christophe Sandoz annonce encore que la prochaine séance du Conseil Communal aura lieu le 25 septembre 2017.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h14

9. Propositions individuelles et divers

Ce point a été traité dans la foulée dans le point précédent.

Le Président :


Stéphane Fanchini



La Secrétaire :


Birgit Knechtel